

PÔLE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Docteur Jean-Noël MAZA,
médecin-coordonnateur
du CDG26, cellule santé au travail



Mise à jour du 07/04/2020

► 1- Transmission par contact :

Un très grand nombre de maladies se transmettent par les mains, soit directement (contact direct), soit par l'intermédiaire d'objets inanimés (contact indirect).

Prévention : lavage des mains. **L'omission du lavage des mains est la cause principale de la transmission par contact.**

Le port de gants n'est pas indiqué dans le cadre du Covid-19, il ne remplace pas le lavage des mains, car il a été clairement démontré qu'on se contamine les mains en retirant une paire de gants (et, de plus, on contamine son environnement avec ces gants). C'est pour cela d'ailleurs qu'il faut toujours se laver les mains après avoir retiré les gants quand on en a porté.

Autrement dit le lavage régulier des mains est tout aussi efficace (voir plus efficace) pour la **protection individuelle** que les gants et beaucoup plus efficace pour la **prévention collective**.

► 2- Transmission par gouttelettes :

Beaucoup de maladies se transmettent par cette voie. C'est le cas du Covid-19.

La protection se fait par une distance de sécurité d'un mètre. Les gouttelettes ne restent pas en suspension dans l'air, ne parcourent qu'une courte distance (habituellement moins d'un mètre) et tombent sur des objets inanimés, à moins d'un mètre donc, de la personne qui les a émises (en toussant, expectorant ou parlant).

La protection par un **masque médical** (masque de soins ou masque chirurgical) est suffisante, mais n'est indiquée qu'en cas d'impossibilité de respecter cette distance. **C'est le respect de cette distance qui prime.**

Le Covid-19 entre dans ce cadre.

► 3- Transmission aérienne :

Peu de maladies se transmettent par cette voie : seuls la tuberculose, la rougeole, la varicelle et le zona disséminé entrent dans ce cadre.

Les microgouttelettes aéropartées (<5µm) peuvent voyager sur de longues distances et rester longtemps en suspension dans l'air même en l'absence de la personne qui les a émises (en toussant, expectorant ou parlant).

La protection se fait par un appareil de protection respiratoire jetable filtrant contre les particules, communément appelé « **masque** » de **protection respiratoire** ». Ils protègent évidemment aussi de la transmission par gouttelettes.

3 classes : FFP1, FFP2, FFP3.

Nous ne rentrerons pas dans le bon usage de ces masques, le **Covid-19 n'entrant pas dans ce cadre**.

► 4- Quelques réflexions :

A) Les gants :

■ Il existe des « gants métiers » :

Gants de ripeurs (protection contre les coupures), gants de femmes de ménage (protection contre les produits d'entretien), gants de soignants (protection contre les accidents d'exposition au sang) etc.

■ Il n'existe pas de « gants spécifiquement Covid-19 ».

B) Les masques et les appareils de protections respiratoires, dits « masques » de protection respiratoire :

■ Il existe des « masques métiers » :

> Masque, dit chirurgical, des personnels soignants : la plupart du temps utilisé comme **prévention collective** pour ne pas contaminer les personnes dont ils s'occupent, mais parfois aussi comme **protection individuelle** quand le soin ne permet pas le respect de la distance de sécurité.

> Masque FFP2 de maçons (protection contre les poussières), de soignants **uniquement en situation de soins générant des aérosols** (intubation etc.), masque FFP3 des désamianteurs (protection contre les fibres d'amiante) etc.

■ Il n'existe pas de « masque spécifiquement Covid-19 » (hormis les soins générant des aérosols).

> Le masque FFP2 est inutile pour le Covid, sauf pour les soignants et uniquement en situation de soins générant des aérosols.

TRANSMISSIONS ET PROTECTIONS-GANTS ET MASQUES

> Le masque chirurgical ne sera utile, pour la **protection individuelle** qu'en cas d'impossibilité de respecter la distance de sécurité de 1 mètre.

> Le masque chirurgical ne protège pas contre les agents infectieux à transmission aérienne mais **il protège contre le Covid-19** (transmission gouttelettes). Dans ce domaine, **il ne fait pas mieux que le respect de la distance de sécurité.**

En revanche, portée par une personne présumée contagieuse, **il prévient la contamination de son entourage et de son environnement** (air, surfaces...) par des agents infectieux transmissibles par gouttelettes ou par voie aérienne.

*On pourrait imaginer un « dispositif écran contre les gouttelettes », appelé « masque » si on veut, dont le port généralisé serait une bonne **prévention collective** dans une sortie de confinement (plus d'émetteurs « actifs », donc les récepteurs sont rassurés).*

C) La distance de sécurité de 1 mètre

La transmission du Covid se fait par des gouttelettes de plus de 100 μm de diamètre. Ces gouttelettes, qui viennent des voies aériennes supérieures, ne vont rester en l'air qu'au maximum (pour 100 μm) 6,7 secondes avant de tomber. Elles n'auront pas le temps de parcourir beaucoup plus de 1 mètre.

Au contraire de la transmission aérienne qui concerne des particules, venant des voies aériennes inférieures et faisant moins de 5 μm de diamètre (par exemple tuberculose). Ces particules peuvent rester plus de 18 heures en l'air avant de tomber, d'où une contagiosité « à distance », n'ayant rien à voir avec celle du Covid-19.

► 5- En conclusion :

Les mesures barrière sont efficaces. Je n'ai pas de connaissance de cas de Covid-19 provoqué par le confinement au sein d'une famille dont un membre est atteint. Cependant, dans ces conditions, les mesures barrière sont compliquées à mettre en œuvre : grande proximité dans un espace plus ou moins restreint avec une durée très longue, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pendant 2 semaines.

Dans le cadre du travail, il sera plus aisé de respecter scrupuleusement ces mesures barrières la plupart du temps, ce qui est rassurant, car elles ont fait la preuve de leur grande efficacité.

Ce sera peut-être plus difficile, hors de ce cadre de travail : déplacements, courses, formalités diverses... Et nous auront, dans notre vie sociale, probablement plus de situations où il sera indiqué de porter un masque, que dans notre vie au travail.

Ne relâchons pas la garde lors du déconfinement, que ce soit au travail ou dans la vie sociale !